

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES RÉGIONAUX (11/01/2011)

1. Trésorerie

Règlement : validation des comptes par le commissaire aux comptes. Les comptes de certaines régions n'ont pas pu être clôturés (10 régions métropolitaines n'ont pas clôturé).

Tous les relevés de banques de toutes les sections n'ont pas pu être collectés ou pas pu être validés. Difficulté pour joindre les trésoriers locaux... Limite que se sont fixées les trésoriers nationaux au 30 janvier pour tout finir. Dans les sections dormantes ou avec très peu de mouvements de trésorerie : fermer les comptes et basculer sur le niveau régional ou national tout en gardant le trésorier de section. Le reliquat de ce compte est versé soit au niveau régional directement, soit en transitant par le niveau régional. Le trésorier régional gère.

NB. toutefois ce conseil ne doit pas être interprété comme un arrêt de la fonction de trésorier locale, celui ou celle qui l'exerce se recentrant sur la campagne de syndicalisation (avec récupération et transmission directement au niveau national des cotisations, relances, suivi...).

2. Syndicalisation

Bilan de la syndicalisation : tout est quasiment saisi : 3607 adhérents, chiffre très légèrement inférieur à celui de l'année dernière à ce jour (à 30 cotisations).

Relance de syndicalisation fin janvier : proposition nouvelle campagne d'affichage pour appuyer (résultats élections prof. et adhésion)... / envoi sans délai du détail de la syndicalisation par courriel aux Régionaux (sachant que cet état est accessible directement à partir du fichier : renvoyer par courriel les codes d'accès et la méthode. (H.Combeau) / lors d'une prochaine réunion des Régionaux, un rappel sur les utilisations possibles du fichier pourrait s'avérer utile...)

Propositions : approfondir l'analyse par catégorie, travailler sur les néo-adhérents...

3. Implication du mandat de secrétaire régional

Statuts modifiés de Melle en mai 2011

Les mandats passent de 2 à 3 ans pour les élections des sections régionales après ce congrès

Cf. articles 10 à 13 de nos statuts.

Rappel : les réunions régionales CSR = souhaitables 4 fois/an

Caractère multicatégoriel + mouvements combinés de déconcentration et de décentralisation = accroissement de la charge

Penser à la délégation des compétences auprès de secrétaires régionaux adjoints

Relations avec l'autorité académique, le Conseil régional (dimension politique) : apparaître comme référent.

Le comité de défense régional est un outil à faire naître et à développer (mandat de congrès – échanges repris en plénière).

Échanges sur les sections doubles dans un établissement ou la section unique sur un EPL multisite / la création de section...

4. Suite des élections

Suite de la réunion des Régionaux du 9/11 : vers une analyse des synthèses régionales post-élections (CTREA et CCPR).

Élaboration et mise en place de ces élections avec les nouvelles modalités pas évidentes. Débat sur les maquettes, locales, nationale ? Une maquette sera réalisée par le groupe communication et mise à disposition.

4 analyses seulement ont été retournées. Cela rend difficile un débat sur les résultats

Listes de nos élus des CCPR à transmettre au niveau national dans les délais.

Difficulté à trouver des représentants pour ces CCPR (agents contractuels ayant un contrat EPL + AE). L'utilisation du fichier informatique du SNETAP auquel les régionaux ont accès est une bonne idée, la catégorie des agents y apparaît.

Une journée de formation sera programmée vers la mi-mars pour tous nos représentants en CCPR / prévoir un système de visio-conférence pour les DOM-TOM...

5. Mouvement et MIS

37 MIS (24 PCEA + 13 PLPA)

Pour le mouvement obtention d'un additif grâce au SNETAP-FSU, refusé au départ par la DGER.

Certaines MIS ne sont pas prises en compte (reconversions forcées collègues de comptabilité-bureautique, CFPPA vers LEGTA (7 cas signalés en R-Alpes), départ à la retraite sous pression devant menace de MIS)

Attention au respect des règles

Disparition de poste au mouvement : MIS, poste ajustement des AC, blocage de postes sous couvert de dépréciation, protection d'un agent dont le poste n'apparaît pas au mouvement.

Dès qu'un problème apparaît contacter le secrétaire régional et les collègues de la CAP.

5 MIS en Midi-Py annoncées dont 3 annulées suite à la mobilisation du SNETAP !

6. Frais de déplacements

Tous les cas particuliers de frais non remboursés seront relancés aussi bien du côté de la DGER que des collègues concernés. Les cas des 2 dernières années sont concernés. Le courrier sera soumis avant envoi aux Régionaux via la liste de diffusion.

7. Structures

Calendrier : la carte scolaire n'est pas encore connue

Midi-Py. : abaissement des seuils et mises en section = -7 classes due à la RVP/ aucune ouverture (Ondes : mouvement)

Auvergne : -6 classes mais réouverture d'une classe de seconde à Marmilhat, Lapalisse/Moulins : Lapalisse demeure sur la sellette après ouverture du CAPA service au Mayet de Montagne (Ets privé) malgré promesse d'ouvrir cette formation à Moulins qui envisage un projet de collaboration avec le Mayet de Montagne

Bourgogne : attente du document de la DRAAF

PdL : La réforme du CAPA enclenche-t-elle un moratoire d'ouverture de CAPA ? Glissement de la filière techno vers la filière pro (cas d'Angers)

Languedoc-Roussillon : bilan 2011 différence entre CTPR et ce qui est voté au niveau national. CTREA fin janvier

Réunion : « réorientation », logique du tout bac pro, mise en cause d'une classe de seconde GT après avoir perdu la filière S en 2011. Souhait : que la DGER explique la fin de l'enseignement général à la réunion.

RA : en attente des documents, le CTREA se tiendra le 26/01

PACA : à Gap ouverture CAPA service, +1 bac pro, Nb d'élève passe de 280 à 224

IDF : 2 futurs EPL : Rambouillet. Le projet de Magny en Vexin « ds les choux » où les enjeux sont pourtant plus importants qu'à Rambouillet.

Poitou-Charentes : gel 1ère BIT + RVP, 1 ouverture 2de GT à Saintes, GMNF à Melle à la place de BEPA passerelle, CAPA Horti à Chatellerauld mixte apprentissage/FIS

Limousin : CFA départemental qui a une antenne privée MFR Meymac

Aquitaine : EPL Lot-et-Garonne pour les formations pro car Mixité (appr. FIS) 1ère et Term, 6 classes resteront après RVP, Pb au LPA la Tour Blanche, filière Bac pro qui y commence et qui se termine à Libourne

Centre : RVP puis statu quo, il manque 5000h, toutes les demandes d'ouvertures sont recalées, perte de 50 élèves possible, LPA : la mixité des publics apparaît comme une solution par l'administration

8. Décret EPL

Recours du SNETAP-FSU, changement de fond du texte.

Toute collaboration public/privé est impossible.

Le contrôle de légalité doit invalider toute tentative de convention public/privé

Conseil de l'Éducation et de la Formation : autonomie pédagogique des centres constitutifs confisquée par le CEF.

Conduite à tenir : dissuader les chefs d'établissements de créer un CEF et s'il le fait exiger ses intentions, rappel : la participation du SNETAP ds cette instance est nécessaire pour combattre les décisions. Toute décision qui ne serait pas abordée dans un premier temps ds le centre constitutif doit être retiré de l'ordre du jour, idem pour les CA, sinon recours auprès de la DRAAF et en dernier recours TA. Dans ce cas les membres de la section ou les représentants des CA sont aptes à ester en justice. Mais toujours tenir le régional au courant et par voie de conséquence le niveau national.